

PROCES – VERBAL N°2

COMMISSION REGIONALE PLENIERE

GESTION COMPETITIONS SENIORS

Réunion du :	Lundi 21 juillet 2025 au siège de la LBF à MONTGERMONT
Président de séance :	M. P.LE YONDRE
Présents :	MM. M.DELEON - M.ESCALAIS - G.GOUZERCH - A.GUILLORY - J-Y. LE DROFF - H. MOREL - Y. SIZUN
Excusé :	MM. K. BOUZIANE

En introduction, il est rappelé que ce procès-verbal vient également enregistrer l'ensemble des décisions prises par la commission entre ce jour et sa dernière réunion du 07 juillet 2025

1 Championnats de Bretagne Séniors

1.1 Courriels constitution des groupes

La commission prend connaissance des courriels des clubs suivants contestant la constitution des groupes :

- EVRON FC courriel reçu le 17 juillet 2025
- ERGUE GABERIC PAOTRED 2 courriel reçu le 20 juillet 2025

Réponse de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Séniors :

Les groupes ont été validés par l'ensemble du comité de direction de ligue et à l'unanimité.

Ils ne seront donc pas modifiés, ils sont constitués de façon géographique.

1.2 Validation des groupes

À la date du 17 juillet toutes les accessions et rétrogradations sont définitives.

Les groupes constitués lors de la réunion du 7 juillet ont été validés par le Comité de Direction du 15 juillet et diffusés sur le site de la L.B.F.

1.3 Réalisation des calendriers

La commission prend connaissance du desiderata de jouer le samedi soir des clubs suivants (US LIFFRE ; TA RENNES ; AS ST JACQUES ; STADE PLABENNEC ; US MONTAGNARDE) :



Réponse de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Seniors :

Au niveau Régional, il n'est pas possible de renseigner un désidérata pour jouer le samedi soir.

Pour jouer un match de LIGUE à domicile le samedi soir il faut avoir l'accord du club adverse. Ce dernier est dans le droit de refuser cette demande. Ainsi, pour chaque match à domicile il faut réaliser la demande de modification via Footclubs.

La commission accuse réception des « désidératas » enregistrés par les clubs sur Footclubs pendant la période de campagne des engagements.

La commission réalise les calendriers des championnats.

Les calendriers seront disponibles sur le site de la L.B.F. et sur Footclubs.

Philippe LE YONDRE

Président de la CRGC SENIORS

Les présentes décisions de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Seniors sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 de Règlements Généraux de la FFF et de l'article 98 des Règlements de la LBF

